

CAHIER DES CHARGES AIDE MANIFESTATION SPORTIVE GRAND EST

Le Comité Régional Handisport Grand Est peut accompagner financièrement les Clubs et Sections Handisport du Grand Est à l'organisation de manifestations sportives sous certaines conditions :

- ✚ Etre affilié à la Fédération Française Handisport
- ✚ Etre affilié au Comité Départemental Handisport de son département et être présent ou représenté lors de l'assemblée générale de celui-ci.
- ✚ Etre affilié au Comité Régional Handisport Grand Est et être présent ou représenté lors de l'assemblée générale de celui-ci.

La manifestation sportive pour laquelle l'aide financière sera demandée devra être au minimum à caractère Régional, Interrégional, National ou International. De plus elle devra figurer au calendrier sportif de la FFH et du CRHGE. **Aucune aide pour une organisation sportive départementale ne sera accordée (s'adresser à son CDH).**

La Commission financière pourra refuser une prise en charge si elle juge que cette manifestation n'a pas d'intérêt pour notre mouvement sportif dans le Grand Est.

La méthode de calcul sera la suivante :

- ✚ 10% maximum du budget total de la manifestation.
- ✚ Ne seront pas éligibles :
 - ✚ La restauration des compétiteurs ou participants.
 - ✚ L'hébergement des compétiteurs ou participants.
 - ✚ Les primes ou récompenses offertes aux compétiteurs.

La demande devra transiter obligatoirement par le **Comité Départemental Handisport** dont le club ou la section dépend. A charge au CDH de transmettre au CRHGE le dossier trois mois avant la manifestation.

Pour toute demande, il faudra fournir :

- ✚ le PV de la dernière AG
- ✚ Le rapport financier
- ✚ Le rapport d'activité,
- ✚ Le budget prévisionnel de la saison.
- ✚ Le budget prévisionnel de la manifestation pour laquelle l'aide est demandée.

A l'issue de la manifestation, un compte rendu sportif et financier sera transmis au CRHGE pour percevoir l'aide financière accordée.